



Aux parents des élèves de 1P à 6P et de 7P à 11S

Genolier, juillet 2026/UOZ/CPE/ela

Informations importantes pour la rentrée scolaire 2026-2027

Madame, Monsieur, Chers Parents,

En prévision de la rentrée scolaire du 17 août 2026, l'AISGE vous informe, par ces lignes, des différentes marches à suivre.

L'AISGE prend en charge le transport des élèves de 1P à 11S, selon les indications suivantes :

Elèves de 1P à 6P

Transport en train : Chaque élève nécessitant un transport en train et **ayant déjà un SwissPass**, doit activer son renouvellement pour la nouvelle année scolaire en envoyant un courriel **d'ici le 31 juillet 2026** à vente@tpn.ch avec les informations suivantes :

- ✓ Numéro de SwissPass
- ✓ Nom, prénom et date de naissance de l'élève
- ✓ Adresse postale, adresse électronique et numéro de téléphone portable des parents

Les élèves n'ayant pas encore de SwissPass et étant âgés de 6 ans révolus, doivent se rendre au guichet du TPN/NStCM (13 Rue Viollier à Nyon) qui leur délivrera un reçu temporaire dans l'attente de l'envoi, par poste, du SwissPass. Des photos passeport ne sont plus nécessaires. Les horaires du point de vente sont : du lundi au vendredi, de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Important : **Merci de vous rendre au guichet du TPN/NStCM et non au guichet des CFF !**
Sans activation de votre part, votre enfant ne bénéficiera pas d'un titre de transport valable, en cas d'amende du NStCM, l'AISGE déclinera toute responsabilité.

Pour tous les élèves de 1 à 6P nécessitant un accompagnement Péditrain, une inscription doit impérativement être faite selon les directives ci-dessous :

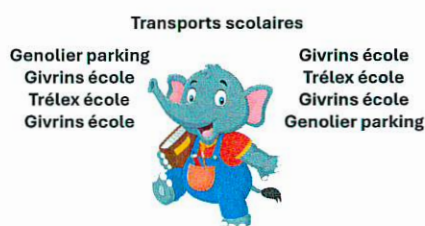
Péditrain : L'AISGE met à disposition un service d'accompagnement pour les enfants devant se rendre à l'école en train. L'inscription est obligatoire et se fait par le biais des formulaires « **2026-2027 Inscription au Péditrain 1P-4** » ou « **2026-2027 Inscription au Péditrain 5P-6P** », accessibles dans les liens utiles sur notre site internet : <https://aisge.ch/transports-scolaires-en-train>

Transport en bus : Pour les élèves scolarisés à Givrins et Trélex et domiciliés à Givrins, Trélex ou Genolier, un transport en bus est organisé. Une inscription est obligatoire et se fait par le biais du formulaire « **2026-2027 Inscription bus scolaire 1P-6P** », accessible dans les liens utiles sur notre site internet : <https://aisge.ch/transports-scolaires-en-bus>

./.

Les horaires de bus sont disponibles sur notre site internet.

Afin de pouvoir aider les enfants à identifier le bus à prendre, les images ci-dessous seront affichées à l'entrée de chaque bus :



Pour les trajets en petit bus de :

Sus-Châtel → Genolier Gare → Ecole de Givrins

Où :

Sus-Châtel → Genolier gare → Ecole de Trélex

Pour les trajets en grand bus de :

Genolier Parking → Ecole de Givrins → Ecole de Trélex

Pour rappel, le rôle de l'AISGE est de garantir l'organisation et la sécurité du transport, mais non de vérifier la présence effective de chaque enfant dans les bus.

Parascolaire : Les inscriptions aux UAPE sont disponibles sur le site internet du Réseau d'accueil des Toblerones via le portail parent : https://kibe.cse.ch/vd07_prod/PORTAL/Toblerones

Pour toutes complément d'information sur le parascolaire (UAPE), merci de contacter le secrétariat à : secretariatuae@aisge.ch ou par téléphone au 022-369 09 30.

Enclassement au Bix

Dès le 11 janvier 2027, tous les élèves de 5-6P seront enclassés au collège Le Bix à Arzier-Le Muids et seront transportés en train. Pour les élèves bénéficiant jusqu'alors d'un transport en bus, une inscription au Péditrain ainsi que l'activation d'un SwissPass seront nécessaires ; merci de vous référer aux rubriques correspondantes. Des informations complémentaires seront communiquées aux parents concernés d'ici la fin de l'année. De plus, les liens pour les différentes inscriptions (UAPE, Espace Midi, Péditrain, SwissPass) sont disponibles sur notre site internet.

Elèves de 7P-11S

Transport en train : Chaque élève nécessitant un transport en train et **ayant déjà un SwissPass**, doit activer son renouvellement pour la nouvelle année scolaire en envoyant un courriel à vente@tpnov.ch avec les informations suivantes :

- ✓ Numéro de SwissPass,
- ✓ Nom, prénom et date de naissance de l'élève
- ✓ Adresse postale, adresse électronique et numéro de téléphone portable des parents.

Les élèves n'ayant pas encore de SwissPass doivent se rendre au guichet du TPN/NStCM (13 Rue Viollier à Nyon) qui leur délivrera un reçu temporaire dans l'attente de l'envoi, par poste, du SwissPass. Des photos passeport ne sont plus nécessaires.

./.

Important : **Merci de vous rendre au guichet du TPN/NStCM et non au guichet des CFF !**
Sans activation de votre part, votre enfant ne bénéficiera pas d'un titre de transport valable et en cas d'amende du NStCM, l'AISGE déclinera toute responsabilité.

Centre de jeunes : La charte et le bulletin d'inscription sont disponibles dans les liens utiles et les documents sur notre site internet : <https://aisge.ch/centre-des-jeunes-genolier>
Dorénavant, aucune inscription sur papier ne sera acceptée.

**Restaurant scolaire
de Genolier :**

Le prix du repas est de **CHF 9,10**. Les carnets de bons repas sont en vente dans votre commune de domicile, ainsi qu'auprès du restaurant scolaire. Seul le cash est admis au restaurant scolaire. Les bons achetés l'année scolaire passée sont toujours valables.

Devoirs surveillés : Les inscriptions pour le 1^{er} semestre seront ouvertes dès le 10 août 2026 via le portail : <https://aisge.monportail.ch/>

Les inscriptions sont à renouveler à chaque début d'année scolaire et ne se renouvellent pas automatiquement.

Pour tout complément d'information, merci de vous adresser au secrétariat général (secretariat-general@aisge.ch).

Vous souhaitant bonne réception de ces informations et restant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous présentons, Madame, Monsieur, Chers Parents, nos meilleures salutations.

Au nom du CoDir
Le Président : Umut OZMEN Le Secrétaire général : Cédric PETERMANN